

## **Budget des écoles - Bilan 2017-2018**

### *Mise en contexte*

Le 4 novembre et le 9 décembre 2016, le Conseil d'administration du CSF, sous la recommandation de la direction générale, votait la mise en place de cinq (5) directives administratives relatives au budget des établissements.

Cette décision faisait suite à une étude des budgets des établissements pour l'année 2015-16. Elles n'étaient relatives qu'à la gestion du bloc 1 du budget des écoles.

### ***Recommandations 1 et 2***

Ces deux propositions avaient pour objectif de réduire la part du budget non dépensé.

	SOMMES	TAUX
2015-16	174 115 \$	9 %
2016-17	94 352 \$	4.5 %
2017-18	32 974 \$	1.3 %

NB : Le taux est calculé par rapport à la somme totale du bloc 1 de toutes les écoles.

### Commentaires :

Sans avoir une preuve tangible de l'impact de ces deux (2) recommandations, il apparaît que la part du budget non dépensé a été réduite de plus de cinq (5) fois entre 2015-16 et 2017-18.

Lors du bilan annuel des écoles, toutes les directions ont indiqué la tenue d'au moins deux rencontres des partenaires en novembre et en mai, relatives à la répartition et la gestion du bloc 1 du budget de l'établissement.

**Recommandation 3**

Cette recommandation avait pour objectif d'accroître les sommes budgétées dans la catégorie ressources d'apprentissage (GL 51100) afin de mieux répondre aux besoins de l'implantation des nouveaux programmes d'études.

	SOMMES	TAUX
2015-16	444 960 \$	23.00 %
2016-17	374 380 \$	18.87 %
2017-18	572 173 \$	23.04 %

Commentaires :

Après une chute des dépenses de ce poste budgétaire en 2016-17, l'objectif de porter les dépenses en achats de ressources d'apprentissage entre 20 et 30 pour cent de la totalité du bloc 1 des écoles est atteint. Toutefois, 16 établissements attribuaient à l'achat de sources d'apprentissage moins de 20 % du total du bloc no. 1 et trois parmi elles moins de 10 %.

**Recommandation 4**

Cette recommandation souhaitait encourager les dépenses dans la catégorie socio-culturelle (GL 51200). Elle plaçait comme objectif un taux minimum de 10 à 15 % de la totalité du bloc 1 de l'école.

	SOMMES	TAUX
2015-16	148 965 \$	7.7 %
2016-17	157 953 \$	8.11 %
2017-18	237 745 \$	9.57 %

Commentaires :

S'il y a bien une augmentation des dépenses dans cette catégorie budgétaire, néanmoins l'objectif fixé en 2016 de porter les dépenses à un minimum équivalent entre 10 et 15 % du bloc 1 de l'école n'est pas atteint. Dix (10) établissements demeurent en dessous de 6 % du budget total.

**Recommandation 5**

Cette recommandation avait pour objectif de réduire les coûts de dépenses TOC approuvés par école (GL 31530) et ceux pour dépenses de réunion (GL 34400).

		SOMMES	TAUX
2015-16	TOC	213 000 \$	11.01 %
	RÉUNION	40 626 \$	2.1 %
2016-17	TOC	281 864 \$	14.21 %
	RÉUNION	30 566 \$	1.54 %
2017-18	TOC	222 929 \$	8.98 %
	RÉUNION	28 190 \$	1.14 %

Commentaires :

Les deux postes budgétaires sont en baisse. Si les dépenses pour réunions sont en deçà des 2% recommandés, les dépenses en remplacement (TOC) demeurent bien au-delà des 5% envisagés. Certains établissements dépensent encore beaucoup trop.